



ANNONCE

L'Association canadienne de surveillance civile du maintien de l'ordre (ACSCMO) a créé un nouveau prix national qui sera décerné en reconnaissance d'une contribution exceptionnelle à la surveillance civile.

L'ACSCMO sollicite des candidatures pour le prix, qui sera remis pour la première fois lors de la conférence annuelle 2016 de l'association, qui aura lieu du 8 au 11 mai 2016 à Saskatoon (Saskatchewan).

Les critères d'admissibilité au Prix, les modalités de mise en candidature et le processus de sélection sont décrits ci-dessous.

PRIX NATIONAL DE LA SURVEILLANCE CIVILE DU MAINTIEN DE L'ORDRE

- 1 L'Association canadienne de surveillance civile du maintien de l'ordre a établi un prix annuel, le Prix Mitchell-Lewis, pour contribution exceptionnelle à la surveillance civile du maintien de l'ordre au Canada.
- 2 Le prix est appelé le Prix Mitchell Lewis en l'honneur de deux leaders distingués de la surveillance civile distingués au Canada – Robert Mitchell et Clare Lewis.
- 3 Le principal critère d'admissibilité de ce Prix sera le suivant :
La personne proposée a, par une initiative exemplaire ou par une période de service distingué, contribué de façon exceptionnelle à la surveillance civile du maintien de l'ordre au Canada.
- 4 Le Prix sera décerné chaque année, à la suite d'un processus de mise en candidature, et le Comité des candidatures de l'ACSCMO sera chargé de :
 - a. la diffusion de renseignements concernant le Prix,
 - b. l'invitation à soumettre des candidatures,
 - c. la réception et l'examen des candidatures; et
 - d. la présentation au conseil d'administration de l'ACSCMO d'une courte liste de personnes recommandées comme lauréats de ce prix.
- 5 Les candidatures doivent être envoyées à Mme Debbie Wilson, directrice générale de l'ACSCMO, par la poste ou par courriel [adresse postale et adresse électronique indiquées ci-dessous]. Aucun formulaire particulier n'est exigé. La mise en candidature doit décrire, en détail, les contributions de la personne proposée à la surveillance civile du maintien de l'ordre au Canada.
- 6 La date de clôture des mises en candidature est le 31 mars 2016.
- 7 Le premier Prix sera remis lors de la Conférence annuelle de l'ACSCMO en mai 2016.
- 8 N'importe qui (membre du public, membre du secteur du maintien de l'ordre ou membre de l'ACSCMO), à l'exception des membres du Comité des candidatures, peut soumettre une candidature. Le Comité pourra reconsidérer une candidature pour le prix d'une année subséquente.
- 9 Le ou les récipiendaires du prix seront invités à assister au dîner officiel de la Conférence annuelle de l'ACSCMO pour la remise du Prix.

Pour de plus amples renseignements sur le Prix Mitchell-Lewis, s'adresser à M^{me} Debbie Wilson, directrice générale, Association canadienne de la surveillance civile du maintien de l'ordre (ACSCMO) aux coordonnées suivantes :

B.P. 31031 Willowwest, Guelph (Ontario) N1H 8K1
Courriel : cacole.executivedirector@gmail.com

